



**Sud Éducation Calvados**  
12 rue du colonel Rémy  
14000 CAEN  
02 31 24 23 36 - 06 52 45 31 45  
Courriel : [sudeduc14@free.fr](mailto:sudeduc14@free.fr)  
Site : [www.sudeduc14.fr](http://www.sudeduc14.fr)



## **Affectation des AESH pour la rentrée 2021: il faut des fiches de vœux et des établissements/écoles de rattachement !**

**La fin de l'année scolaire approche et pour les personnels non-titulaires de l'Éducation nationale, c'est aussi un moment de stress : où vais-je être affecté-e l'an prochain ? Quand serai-je au courant de mon affectation ?**

**AG et  
GREVE LE 3 JUIN  
POUR GAGNER DE  
NOUVEAUX DROITS**

Les AESH sont trop souvent démunie-s face aux décisions arbitraires de leur hiérarchie. Avec les PIAL, leurs conditions d'affectation se sont dégradées puisque les AESH sont affecté-es dans les différentes écoles et établissements scolaires d'une zone géographique. Les difficultés quant aux affectations résultent de l'absence de statut pour les AESH : les personnels non-titulaires n'ont pas accès au mouvement, il n'y a pas de règles d'affectation transparentes et explicites définies par une circulaire nationale comme c'est le cas pour les fonctionnaires. Elles et ils ne sont pas rattaché-e-s administrativement à un établissement scolaire et ne peuvent donc prétendre à des frais de déplacement quand elles-ils sont affecté-e-s sur plusieurs écoles, collèges ou lycées en même temps. Néanmoins, les services départementaux de l'Éducation nationale pourraient améliorer les conditions d'affectation des AESH.

**SUD éducation revendique :**

- la mise en œuvre de fiches de vœux pour que les AESH formulent leurs préférences d'affectation : 1er degré, 2d degré, lieu d'affectation, public accompagné en fonction d'expériences/compétences spécifiques.
- des règles d'affectation transparentes afin d'en finir avec l'opacité des affectations ! Il en existe dans certaines académies pour les non-titulaires enseignant-es (en fonction de leur ancienneté, de leur volonté d'être maintenu-e sur leur poste...)
- le rattachement administratif, à une école ou un établissement scolaire permettant aux AESH de prétendre à des frais de déplacement en cas d'affectation sur plusieurs écoles, collèges ou lycées en même temps.

**Gagner sur ces revendications, c'est possible !**

**SUD éducation appelle tou-te-s les personnels AESH à se mobiliser massivement le 3 juin pour obtenir un vrai statut intégré dans la Fonction Publique pour gagner de nouveaux droits et en finir, par exemple, avec les affectations arbitraires !**

**Jeudi 3 juin, en grève pour un vrai statut, un vrai salaire !**

**9h30 : AG - maison des syndicats, 9 rue du colonel Rémy à Caen**

**11h30 : Rassemblement devant la préfecture de Caen - Apéro (boissons fournies par les syndicats) / Pique-nique (apportez votre repas)**